

ED/AM/DM/1920-279

Sommaire

- **Constitution de l'offre de thèse 2020-2021**

Les projets de thèses reflètent la politique scientifique de l'Université ; ils doivent être particulièrement bien construits et être largement diffusés afin d'accrocher l'intérêt des meilleurs candidats doctorants. En conséquence, il est demandé aux HDR souhaitant développer, lors de la prochaine année universitaire, un (ou des) projet(s) de thèse(s), d'élaborer dès à présent leur(s) projet(s) et de le(s) transmettre à l'Ecole doctorale par mail (ecole.doctorale@univ-corse.fr, format Word) selon la présentation normalisée dont la fiche modèle est annexée au présent document par lien hypertexte.

Ce dépôt préalable concerne toutes les thèses : celles qui feront l'objet d'une candidature pour : un contrat doctoral, - un contrat CNRS ou cofinancé CNRS/CTC, ou -un contrat CIFRE... aussi bien que celles ne nécessitant pas de financement spécifique d'accompagnement.

13 janvier 2020 : Date limite de dépôt électronique des fiches de thèses directement auprès de l'ED.

Les Centres de recherche seront saisis pour avis par l'ED et disposeront d'un mois pour évaluer les projets. Ceux-ci doivent être publiés sur le site Internet de l'ED au plus tard le 24 février 2020.

Fiche projet de thèse : [cliquez ici](#)

- **Campagne des préinscriptions en thèse et Campagne de candidatures pour un contrat doctoral au titre de 2020-21**

S'agissant de la procédure d'inscription, les demandes d'agrément de thèse et/ou les candidatures à un contrat doctoral se feront de manière dématérialisée à l'aide d'un formulaire en ligne que le candidat devra renseigner.

S'agissant de la sélection des candidats à un contrat doctoral, les règles d'évaluation des candidatures au sein des Centres restent les mêmes (Cf. Art. 7.2 du Règlement Intérieur) exceptées pour l'évaluation du cursus universitaire qui s'effectue sur la base d'une péréquation des moyennes obtenues en Master 1 et au 1^{er} semestre du Master 2 (*). De plus, le dispositif de sélection est complété par l'organisation d'un jury d'auditions pour les candidats retenus par les Centres, Unités ou Equipes de recherche. Le jury est composé de 6 membres permanents : les directeurs (ou les directeurs adjoints) des 2 Unités Mixtes de Recherche CNRS et des 2 Equipes d'Accueil labélisées, le Vice-Président de la Commission de la Recherche et le Directeur de l'Ecole Doctorale. La composition des membres permanents du jury sera la même pour toutes les auditions. Le jury est complété par le directeur de thèse du candidat retenu. L'audition du candidat, d'une durée maximum de 15 minutes, peut s'envisager en présentiel et/ou à distance. Au-delà de l'adéquation entre les compétences du candidat et le sujet de thèse choisi, l'audition doit (i) évaluer la pertinence du projet professionnel et la motivation du candidat pour la recherche (ii) cerner la personnalité scientifique du candidat et son aptitude à mener à bien sa thèse.

* **Nota** : Les candidats, dont l'année de Master 2 est « non semestrialisée », transmettrons une attestation de leur établissement justifiant l'absence de notes.

• **Préinscriptions et Inscriptions 2020-2021**

Calendrier adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Ecole Doctorale du 24-09-2019

Date limite de dépôt des candidatures pour un contrat doctoral : 30 avril 2020, midi

1°) Candidature à l'agrément de thèse et candidature pour un contrat doctoral

- **24 février 2020** : Diffusion de l'offre de thèse sur le site de l'Ecole Doctorale. Ouverture de la campagne de préinscriptions en thèse et de candidatures pour un contrat doctoral au titre de 2019-20. Le dépôt de candidature se fera en ligne. Le candidat devra renseigner une fiche de candidature et déposer les documents nécessaires à l'évaluation de sa candidature.
- **30 avril 2020 (midi)** : Clôture des candidatures.

2°) Avis des Centres de Recherche – Jury d'audition - Classement préférentiel par le Conseil de l'ED - Décision du Président de l'Université

- **7 mai 2020** : Transmission des dossiers de préinscription et de contrat doctoral aux Centres de recherche pour examen et avis.
- **5 juin 2019** : Date limite du retour des candidatures et des avis à l'Ecole doctorale.
- **Lundi 22 juin 2020** : Jury d'auditions des candidats à un contrat doctoral retenus par les Centres.
- **Lundi 6 ou mardi 7 juillet 2020** : Réunion du Conseil de l'ED. - Classement des candidatures – Validation en séance de l'extrait de PV concernant le classement.
- **15 juillet 2020** : Transmission du classement au Président de l'Université.
- **1er septembre 2020** : Prise d'effet du contrat doctoral.

3°) Constitution du dossier d'inscription - Inscription administrative

- **23 juin - 15 juillet 2020 (midi)** : Constitution des dossiers d'inscription définitifs auprès de l'ED, pour les candidats retenus par les Centres.
- **Jusqu'au 30 septembre 2020** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale.